
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 octobre 2023

Absents : M. Patrick VALLAT, Mme Emmanuelle HEBRE, M. Pascal BIGOT

Absents excusés : Mme Marie-Philippe FAGES, M. Stéphane LOISEAU

Excusés et représentés : Claude BARON donne pouvoir à Marie-Chantal DUFRONT, Catherine MAHE donne pouvoir à Martine VALLADEAU, José DELIAS donne pouvoir à Marie-Jo BUHAJ

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Yvon CREMOUX - Angélique DE SOUSA DA SILVA - Vincent DELAHAYE - Nadia MOREL - Martine VALLADEAU - Axel Romain BERNARD – Ginette VIGNAUD — Eric QUINTANE - Marie-Jo BUHAJ

Secrétaires de Séance : Marie-Jo BUHAJ – Marie-Chantal DUFRONT

Arrivée de M. Axel Romain BERNARD à 20 H 16

Le Maire présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2023

1) Concession du service public d'assainissement collectif de la commune de Chabonais

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la concession du service public d'assainissement collectif de la commune de Chabonais. Il donne la parole à Amandine Maherault, technicienne de Charente eaux qui nous accompagne tout au long de la procédure. Elle retrace le calendrier de la procédure qui s'est déroulée au cours de l'année 2023. Cette procédure a débuté le 24 février 2023 par le choix du mode de gestion souhaité par la collectivité. Le déroulé est exposé dans le rapport du maire transmis aux membres du conseil municipal. Elle évoque les critères retenus et inscrits dans le règlement de consultation permettant le choix du candidat. Deux entreprises se sont portées candidates et ont déposé un pli :

- PELLETIER
- AGUR

L'ouverture des candidatures a été réalisée par la commune de Chabonais le 3 mai 2023.

La Commission s'est réunie le 11 mai 2023 afin d'analyser et sélectionner les candidats admis à présenter une offre.

La Commission a admis le candidat AGUR à présenter une offre. La commission a rejeté la candidature de l'entreprise PELLETIER car les pièces de la candidature remises étaient incomplètes et la candidature était inappropriée.

L'offre d'AGUR a été ouverte le 12 mai 2023. Après analyse des offres, la Commission, lors de sa séance du 1er juin 2023, a émis un avis sur l'offre remise par la AGUR. Des négociations avec Agur ont été engagées afin de diminuer le tarif retenu par le délégataire. Ce tarif est passé de 1,97 le m³ à 1,93 le m³ d'eaux usées traitées. L'incidence pour l'utilisateur se traduira par un tarif de 3,476 euros le m³ soit une augmentation de 11,9 %. La part communale restant inchangée, elle s'élève à 1,5446 du m³ d'eau traitée. La part Agur s'élève quant à elle à 1,93 du M3.

Après avoir entendu les explications techniques et financières de ce dossier, le maire demande s'il y a des questions.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Le maire expose au conseil municipal la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 mise en place au 1^{er} janvier 2024.

Le secrétaire général évoque les principales modifications apportées par la M57. La disparition des chapitres comptables des dépenses imprévues, les évolutions de la comptabilisation des amortissements. Il précise que l'objectif à terme est d'arriver à un compte financier unique qui remplacera le compte de gestion et le compte administratif. Le maire rappelle que la nomenclature M57 s'impose aux communes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Adressage protocole de mise à jour de la rue du Parc et de la Broussauderie

Le maire présente la délibération qui comprend un ajout rue du Parc et le lieudit la Broussauderie.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4) Participation de la commune de Chabanais au séjour organisé par le collège Jean de La Quintinie

Monsieur le maire présente au conseil municipal le séjour à Toulouse organisé par le collège Jean de La Quintinie. Cette classe de découverte s'est déroulée du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 22 septembre 2023. Le coût de séjour s'élève à 320 euros par élèves. Il est proposé de fixer la participation de la commune de Chabanais à 30 euros par élève dont la famille réside sur le territoire de la commune de Chabanais.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Département a notifié à la commune une subvention de 23 121 euros dans le cadre des amendes de police. Elle permettra de financer 50 % des dépenses du projet de cheminement du garage Citroën au rond-point de la zone de Chassat.

Le maire évoque également le dossier du Médecin de la commune de Chabanais. La docteure hollandaise Conny Van Setten va s'installer rapidement car elle a finalisé ses démarches auprès du conseil de l'ordre des médecins et de la CPAM. Une autre piste pour la venue d'un autre médecin est explorée.

Les travaux de l'église Saint Pierre vont pouvoir démarrer incessamment, puisque l'assurance a donné son feu vert. Aérogomme services va intervenir en premier puis viendront l'entreprise Debessac et Fabien Desbordes et pour finir la restauration du Retable par la société l'atelier d'ornements.

Mme Valladeau présente au conseil municipal le courrier adressé à Logélia le 3 octobre 2023. Les sujets abordés sont les incivilités des occupants qui sont nombreuses et récurrentes, le logement insalubre depuis 2021, la voirie autour de l'Ephad de Chabanais, les travaux d'isolation thermique et phonique.

Le maire aborde les travaux autour du moulin abritant le local technique de la centrale hydroélectrique, une entreprise rénove le crépi du bâtiment, la pelouse a été semée, la plantation d'arbres se fera en novembre avec l'installation de mobilier urbain.

Mme De Sousa Da Silva fait un point sur Terra Ventura, Pour débuter en 2024, un dossier doit être déposé auprès de Charente tourisme. Ce dossier comporte le tracé de géocaching que la commune

doit présenter. Elle rappelle le coût du projet qui s'élève à 3 120 euros auquel il convient de rajouter 780 euros hors taxe pour l'achat des Pořz. Le maire doit contacter Charente tourisme pour évoquer la candidature de Chabonais.

Pour le colis des ařnés, la commission « Affaires sociales et Communication » a proposé un bon d'achat de 15 euros pour une personne seule et 20 euros pour un couple. Aprřs avoir fait un recensement des personnes řligibles, il s'avère que 250 personnes seront břnřficiaires. Une partie du conseil n'est pas favorable à cette proposition, il s'en est suivi un dębat sur cette question qui est non tranchęe.

La sęance est levęe à 22 h 10

CHABANAIS, le 20 octobre 2023

Secrętaire de Sęance

Le Maire

Marie-Jo Buhaj – Marie-Chantal Dufont



